D15_8

NOTICE DESCRIPTIVE

Remorque JOSKIN TYPE: 22 TP

0. Généralités

0.1 Constructeur: JOSKIN, 39 rue de Wergifosse B-4630 SOUMAGNE (BELGIQUE)
0.1.1 Représentant accrédité en France: JOSKIN – Bois de Chagnières ZAC 18570 Le Subdray
0.2. Constructeur de la Xè étape: non concerné
0.3. Marque: JOSKIN
0.4. Désignation commerciale: Benne
0.5. Catégorie internationale: Ra4
0.6. Genre: Semi-remorque agricole (SREA)
0.7. Type Variante Version: 22 TP
0.7.1. Décodage T.V.V.: non concerné
0.8. Puissance administrative: non concerné

1. Constitution générale

1.1. Nombre d'essieux et de roues: 2 essieux, 4 roues
1.2. Dimensions des pneumatiques: 24 R20.5 – 700/50–26.5 ou capacité de charge équivalente à 25 Km/h et rayon sous charge compris entre 0.629 et 0.57 m
1.3. Constitution du châssis: 2 longerons à profil U reliés par des traverses
1.4. Empacement et disposition du moteur: non concerné
1.5. Emplacement de la cabine de conduite: non concerné

2 Masses et dimensions (kg et m)
(Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière)

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC): 23950 kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (PTRA): non concerné
2.3. Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R 433-1.du code de la route: non concerné
2.4. Masse en charge techniquement admissible: 23950 kg
2.5. Charges maximales admissibles:
2.5.1. Sur l'essieu 1: 10500 kg
2.5.2. Sur l'essieu 2: 10500 kg
2.5.3. Sur l'essieu 3: non concerné
2.5.5. Sur l'anneau d'attelage: 3000 kg
2.6. Voie avant: de 1,90 à 2,00 m
2.7. Voie arrière: de 1,90 à 2,00 m
2.8. Empattement: 4,96 m
2.8.1 Empattement du boggie: 1,50 m
2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche:
(Ces valeurs peuvent varier suivant l'équipement)
2.9.0. Total: 7400 kg
2.9.1. Sur l'essieu 1: 3340 kg
2.9.2. Sur l'essieu 2: 3340 kg
2.9.3. Sur l'essieu 3: non concerné
2.9.5. Sur l'anneau d' attelage: 720 Kg
2.10. Porte à faux avant (sans flèche d'attelage): 3,24 m
2.11. Porte à faux arrière:
2.11.1. Sans ferrures ni accessoires: 1,90 m
2.11.2. Avec ferrures et accessoires: 2,08 m
2.12. Longueur hors tout: 7,10 m
2.13. Largeur hors tout: 2.55 m

3. Moteur: Non concerné

4. Transmission du mouvement: Non concerné

5 Suspension:

5.1 Avant: flèche montée avec un ressort ou solidaire du châssis
5.2. Arrière: boggie à ressorts
5.3. Essieux relevables ou directables: non concerné
5.4. Suspension spécifique: non concerné

6 Direction: Non concerné

7 Freinage

7.1. Frein de service: circuit hydraulique agissant sur les 4 roues par intermédiaire de 4 vérins de diamètre 30 mm.
7.2. Répartiteur de freinage: non concerné
7.3. Frein de secours :
7.3.1. Frein en cas de rupture d'attelage:.Actionnement du frein de stationnement par l'intermédiaire d'un câble reliant le levier à crémaillère au tracteur
7.4. Frein de stationnement: système mécanique à cliquet agissant sur les 2 essieux.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues:
7.5.1. *Frein de service*: fluide hydraulique et levier de main de 185 mm
7.5.2. *Frein de Secours*:
7.5.2.1. Frein en cas de rupture d'attelage: mécanique par câble fixé au levier de stationnement relié au tracteur
7.5.3. *Frein de stationnement*: mécanique par câbles et levier de frein de 210 mm
7.6. Assistance des freins: non concerné
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie: non concerné
7.8. Type de freins:
7.8.1. *Frein de service.*
7.8.1.1. Sur l'essieu 1: à tambours (400x120)
7.8.1.2. Sur l'essieu 2: à tambours (400x120)
7.8.1.3. Sur l'essieu 3: non concerné
7.8.2. Frein de secours
7.8.2.1. Frein en cas de rupture d' attelage: à tambours (400x120)
7.8.3. *Frein de stationnement*: à tambours (400x120)
7.9. Dispositif ralentisseur: non concerné
7.10. Circuit de freinage pour la remorque: non concerné

8 Carrosserie :

8.1. Carrosserie: Benne
8.2. Matériaux constituant la carrosserie: tôles pliées en acier épaisseur 5 mm
8.3. Nombre de places assises: non concerné
8.4. Strapes: non concerné
8.5. Nombre de portes: non concerné
8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres: non concerné
8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages: non concerné
8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité: non concerné
8.9. Dispositif de protection latérale: non concerné
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement: oui
8.11 Système anti-projections: non concerné

9 Eclairage et signalisation

9.1. Feux de route: non concerné
9.2. Feux de croisement: non concerné
9.3. Feux de position: non concerné
9.4. Feux de position arrière: 2
9.5. Indicateurs de changement de direction:
9.5.1:Avant: non concerné
9.5.2 Arrière: 2 groupés avec les feux de position arrière
9.6. Feux stop: 2 groupés avec les feux de position arrière
9.7. Eclairage de la plaque d' immatriculation: 1 combiné avec le feu de position arrière gauche
9.8. Dispositifs réfléchissants:
9.8.1. Avant: non concerné
9.8.2. Arrière: 2 indépendants
9.8.3. Latéraux: non concerné
9.9. Feux détresse: fonctionnement simultané des feux indicateurs de changement de direction commandés par le tracteur
9.10. Feux de marche arrière: non concerné
9.11. Feux de brouillard: non concerné
9.12. Feux d'encombrement: non concerné
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière: non concerné
9.14. Feux spéciaux: non concerné

10 Divers

10.1. Accessoires: non concerné
10.2. Marques d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur: sur le châssis à l'avant droit
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification: sur le châssis à l'avant droit au dessus de la flèche.
10.2.3. Structure du numéro d'identification:
- YD8: code constructeur
- 0022 TP: référence type
- X: année
- JB: identification du constructeur
- 02362: numéro dans la série

10.2.4. Le numéro d' identification commence à: YD80022TPXJB02362

11 Visites Techniques: non concerné

NOTICE DESCRIPTIVE

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que les véhicules de catégorie internationale Ra4, genre: SREA, marque: JOSKIN, dont les types-variantes-versions suivent: 22 TP

Livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R 413.13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Orléans, le 14/12/2005

Le Technicien Supérieur Principal
de l'Industrie et des Mines

Bernard Gayot

Vu et approuvé
Enregistré sous le numéro:O 1002-01-01

Fait à Orléans, le 15/12/05
le Directeur Régional de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement,

Bernard DOROSZCZUK

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné (nom, prénom, adresse): JOSKIN Victor Rue de Wergifosse, 39 B-4630 Soumagne (Belgique)

constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi

(2) Dénomination:

(D1) Marque: JOSKIN
(D2) Type Variante Version: 22 TP
(D3) Dénomination commerciale: Benne
(E) Numéro d'ordre dans la série du type (1): YDB0022TPC3B04442
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg): 23950 kg
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg): 23950 Kg
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)(kg): NC
(G) Masse en service (G1+P)(kg): NC
(G1)Poids à vide national (PV)(kg)(1):
(J) Catégorie internationale: Ra4
(J1) Genre national: SREA
(J3) Carrosserie (désignation nationale): BENNE
(K) Numéro de la réception par type: O 1002-01-01
(P1) Cylindrée (cm3): NC
(P2) Puissance nette maximale(kw): NC
(P3) Source d'énergie: NC
(P6) Puissance administrative (CV): NC
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle)(kW/kg): NC
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): NC
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)): NC
(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min): NC
(V7) CO2(g/km): NC
(V9) Classe environnementale: NC

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.(voir nota)

- sort de nos usines, le 30/12/2005
pour être livré à (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire):.....
.....

Fait à Soumagne, le 30/12/2005
(signature et cachet)

JOSKIN S.A.
Rue de Wergifosse 39 - B-4630 Soumagne
RPM Liège - TVA BE 0424 004 150
Tél. +32(0)4 377 35 45 - Fax +32(0)4 377 10 15

NOTA: pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type.

RAPPEL: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet:
- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

(1) A compléter
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
(3) Rayer la mention inutile
NC: non concerné